

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1501/SG/AI rayant du contrôle des effectifs du personnel un garde territorial de 1re classe; du peloton de Dikhil.

n° 72-1501/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
24 octobre 1972

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1972

Date du numéro
10 novembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—M. Ahmed Dabar, 1^{re} classe + 2, indice 155, de la Garde territoriale, peloton de Dikhil, matricule 954, né vers 1928, est rayé du contrôle des effectifs du personnel de la Garde territoriale pour raison de limite d'âge pour compter du 1er janvier 1973. Art. 2. —En application des dispositions de l'article 62 de l'arrêté n° 902/SG/CG du 7 juin 1968, M. Ahmed Dabar pourra prétendre au remboursement de la retenue pour pension subie sur son traitement, à l'exclusion de toutes autres indemnités.